La loi française sur le divorce sans juge à l'épreuve du droit international privé et européen

par Mariel Revillard, Montréal le 1er novembre 2018

Introduction : droit comparé du divorce: Disparité des réglementations en droit interne et en droit international- Évolution en faveur d'une déjudiciarisation du divorce – Rôle du notaire français dans les divorces internationaux- Unification au sein de l'Union européenne des règles de conflit de lois et de juridictions – Loi française sur le divorce sans juge adoptée en totale méconnaissance du droit international et européen -

I La loi française sur le divorce sans juge ne respecte pas le droit international privé et le droit européen.

1. La compétence

A. Un divorce sans juridiction qui ne prévoit aucune règle de compétence.

B. Compétence des avocats et des notaires : questions pratiques.

2. La loi applicable

A. Le règlement Rome III sur la loi applicable au divorce est-il applicable au divorce sans juge?

B. Pratique à adopter dans le choix de la loi applicable

3. La protection des enfants

II la loi française sur le divorce sans juge n'assure pas la circulation transfrontière des conventions de divorce.

1. Au sein de l'Union européenne

2. Vis-à-vis des Etats tiers

3. Recommandations et recherche de solutions pour faciliter la reconnaissance internationale du divorce sans juge constaté en France